

A retourner :

Par email : EBMPRO@EBMEDIA.FR

Par courrier : EBM- Chez Le Progrès – Service Abonnement –
4 rue Paul Montrochet – 69 284 Lyon Cedex 02

ABONNEMENT PAPIER OFFRES RÉSERVÉES AUX PROFESSIONNELS

Abonné n° : _____ (si vous êtes déjà abonné)

Numéro SIRET/SIREN*

Raison sociale*

Nom commercial.....

Tél.* Email

Adresse de facturation*

Adresse*

Complément d'adresse.....

BP ou lieu-dit

Code Postal*

Localité*

Adresse de livraison (si adresse de livraison différente de l'adresse de facturation)

Adresse*

Complément d'adresse.....

BP ou lieu-dit

Code Postal*

Localité*

* mentions obligatoires

J'accepte de recevoir des communications du BIEN PUBLIC par e-mail

Edition papier désirée :

Date de mise en service souhaitée : / /

Je choisis mon abonnement papier, renouvelable automatiquement chaque année à la date anniversaire :

Par prélèvement automatique à date anniversaire Sur facture sous 30 jours fin de mois

12 mois du lundi au dimanche (364 journaux) **473€**

12 mois du lundi au samedi (312 journaux) **380€**

Les tarifs incluent une TVA à 2,10%

Le contrat renouvelable automatiquement est conclu pour une durée d'un (1) an. Sauf autres dispositions convenues d'un commun accord, le contrat sera tacitement reconduit à son échéance pour une nouvelle période d'un (1) an à défaut de dénonciation reçue un (1) mois au moins avant l'échéance de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email à l'adresse : EBMPRO@EBMEDIA.FR

Je ne souhaite pas que mon abonnement soit automatiquement renouvelé.

Je règle mon abonnement papier par prélèvement automatique (à date anniversaire)

- 1 mois du lundi au dimanche (30 journaux) **38€/mois**
- 1 mois du lundi au samedi (26 journaux) **31€/mois**

Les tarifs incluent une TVA à 2,10%

- Vous souhaitez compléter votre abonnement avec un accès web toutes éditions ?**
1 utilisateur : 108 euros à l'année TTC (105,78€ HT)
Nombre d'utilisateur(s) souhaité(s) : X 108€ = euros par an
Les tarifs incluent une TVA à 2,10%

Adresses emails des utilisateurs à renseigner page 4

RESUME DE LA COMMANDE	
OFFRE PAPIER€ TTC
OPTION WEB€ TTC
TOTAL€ TTC

Cachet
Date et signature:

Conditions de règlement par virement ou chèque : règlement sur facture sous 30 jours fin de mois

Merci de nous préciser votre référence de facture et/ou votre numéro d'abonné lors de votre règlement

Je règle mon abonnement par :

- Par prélèvement automatique**

RIB à joindre à votre bon de commande

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT		SEPA		En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Est Bourgogne Media à envoyer des instructions à votre banque pour débiter v	
SEPA		SEPA		d' Est Bourgogne Media . Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la comve	
Référence unique du mandat : _____				demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement au	
Débiteur :				Créa	
NOM _____		PRÉNOM _____		EST I	
N° _____	RUE _____			7, bx	
CODE POSTAL _____	VILLE _____	PAYS _____		BP 2	
				210	
				ICS :	
Coordonnées	IBAN _____				
de votre					
compte	BIC _____			Sign	

- Virement** (RIB ci-dessous)



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliatio
11899	00115	00020025948	35	EUR	BANQUE EUROPEENNE C

Identifiant international de compte bancaire

FR76	IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifie
1189 9001 1500 0200 2594 835		CMCIFR2A

Domiciliation
BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL
24 AV ALBERT CAMUS
BP 99898
21098 DIJON CEDEX 9
☎ 33380607100

Titulaire du compte (Ac
EST BOURGOGNE MED
COMPTABILITE GENER
7 BOULEVARD CHANOI
21000 DIJON

- Chèque bancaire** à l'ordre de « EST BOURGOGNE MEDIA »
Adresse : EBM – Chez le Progrès - Service Abonnement - 4 rue Paul Montrochet- 69 284
Lyon Cedex 02

- Portail CHORUS PRO**

Pour recevoir votre facture sur le portail Chorus, veuillez nous fournir le bon Chorus ou remplir les éléments suivants :

Siret de l'entité juridique qui réalise le paiement :

Numéro du code service (facultatif selon les entités juridiques)

Numéro d'engagement juridique (facultatif selon les entités juridiques).....

Option Web (pour tout titulaire d'un abonnement papier actif)

Compléter les coordonnées du ou des utilisateur(s) de l'abonnement numérique :

Identité de l'utilisateur 1

* mentions obligatoires

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom*	Prénom*
Fonction	Service
Tél. fixe*	Tél. mobile
E-mail*		

Identité de l'utilisateur 2

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom*	Prénom*
Fonction	Service
Tél. fixe*	Tél. mobile
E-mail*		

Identité de l'utilisateur 3

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom*	Prénom*
Fonction	Service
Tél. fixe*	Tél. mobile
E-mail*		

Identité de l'utilisateur 4

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom*	Prénom*
Fonction	Service
Tél. fixe*	Tél. mobile
E-mail*		

Identité de l'utilisateur 5

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom*	Prénom*
Fonction	Service
Tél. fixe*	Tél. mobile
E-mail*		

Identité de l'utilisateur 6

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom*	Prénom*
Fonction	Service
Tél. fixe*	Tél. mobile
E-mail*		

Identité de l'utilisateur 7

* mentions obligatoires

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom*	Prénom*
Fonction	Service
Tél. fixe*	Tél. mobile
E-mail*		

Identité de l'utilisateur 8

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom*	Prénom*
Fonction	Service
Tél. fixe*	Tél. mobile
E-mail*		

Identité de l'utilisateur 9

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom*	Prénom*
Fonction	Service
Tél. fixe*	Tél. mobile
E-mail*		

Identité de l'utilisateur 10

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom*	Prénom*
Fonction	Service
Tél. fixe*	Tél. mobile
E-mail*		

Le signataire certifie être dûment habilité à engager la société et, de ce fait, accepter nos Conditions Générales d'Abonnement, au nom et pour le compte de la société et de tous les utilisateurs rattachés à ce compte.

Cachet :

Date
Nom du signataire

Signature :

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE

En vous connectant à ce site édité par Le Bien Public, vous accédez à un contenu protégé par la loi, notamment par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. L'éditeur n'autorise qu'un **usage strictement personnel des données**, informations ou contenu auquel vous accédez, limité à un enregistrement temporaire sur votre ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de sauvegarde ou impression sur papier. Toute autre utilisation est soumise à notre autorisation expresse préalable. En poursuivant votre visite de ce site vous acceptez de respecter les restrictions ci- dessus. Droits de reproduction et de diffusion réservés. **Copyright Le Bien Public.**

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT ELECTRONIQUE PAPIER + OPTION WEB PRO

ENTRE :

Le client, ci-après dénommé « L'ABONNE »

ET :

LE GROUPE EST BOURGOGNE MEDIA, société anonyme au capital de 23 328 000 euros, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro RCS DIJON B 533 857 355, dont le siège social est situé 7, boulevard Chanoine Kir à Dijon 21015 Dijon Cédex, ci-après dénommée « LE BIEN PUBLIC».

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales définissent les conditions d'Abonnement en ligne à l'édition électronique du Journal Le BIEN PUBLIC. Celles-ci complètent les Conditions Générales d'Utilisation du site Internet.

En conséquence, le fait de souscrire à un Abonnement à l'édition électronique du journal Le BIEN PUBLIC, conformément aux conditions définies ci-après, vaut acceptation pleine et sans réserve de l'Abonné aux présentes Conditions Générales.

Toute condition contraire non acceptée par Le BIEN PUBLIC lui est inopposable. Le fait pour Le BIEN PUBLIC de ne pas se prévaloir d'une des présentes Conditions Générales n'équivaut pas à une renonciation du BIEN PUBLIC à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 2 - ABONNEMENTS PAPIER + OPTION WEB PRO

Détail du pack papier + option web pro

L'Abonné bénéficie pendant la durée de son abonnement papier (ou au prorata si souscription en cours d'abonnement) d'un accès Internet sur le site www.bienpublic.com à l'information disponible au moment de sa connexion, à l'ensemble des éditions électroniques du BIEN PUBLIC et au contenu disponible sur le site depuis les 30 derniers jours.

ARTICLE 3 – LIVRAISON

Les produits sont directement accessibles en ligne sur le navigateur du client après validation.

Les contenus et services des différents abonnements proposés par Le BIEN PUBLIC sont accessibles uniquement pendant la durée de l'abonnement.

ARTICLE 4 – AVERTISSEMENT

Le BIEN PUBLIC se réserve le droit d'annuler toute commande ou de suspendre l'abonnement en cours de l'Abonné avec lequel existerait un litige de paiement sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit. Si ce litige ne trouvait pas de solution, l'abonnement pourrait être résilié de plein droit par Le BIEN PUBLIC.

ARTICLE 5 – PRISE D’EFFET DU CONTRAT

Le point de départ du Contrat de l’Abonnement papier + option web pro commence soit le 1^{er} soit le 15 de chaque mois en fonction de la date de souscription à cette option.

ARTICLE 6 – DUREE DES CONTRATS

Pack papier + option web pro

L’abonnement est souscrit pour la même durée que l’abonnement papier. L’abonnement papier + option web pro ne peut être suspendu.

ARTICLE 7 – TARIFS

L’option web pro est 108€ TTC par et par utilisateur soit 105,78€ HT par utilisateur physique.

Le BIEN PUBLIC s’engage, à l’égard de l’Abonné, à maintenir les tarifs de l’offre qu’il a choisie pendant toute la durée de la période d’engagement de l’Abonné, sauf à ce que cette augmentation résulte d’une décision réglementaire.

Les prix de nos produits sont indiqués en euros, toutes taxes comprises et hors taxes. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

ARTICLE 8 – MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s’effectue à réception de facture et au plus tard dans un délai de trente jours (30). Si ce paiement n’est pas parvenu à l’issue de ces trente jours, l’abonnement est résilié avec demande de règlement au tarif de 108€ par utilisateur.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DU PROGRES

Le BIEN PUBLIC s’engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service pour lequel l’Abonnement est souscrit.

La responsabilité du BIEN PUBLIC ne pourra être engagée :

- En cas de mauvaise utilisation par l’Abonné des services,
- En cas de non-respect par l’Abonné de ses obligations visées à l’article 10 des présentes conditions,
- En cas de perturbation ou d’interruption non directement imputable au BIEN PUBLIC
- En cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de cassation.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DE L’ABONNE

10.1 L’ABONNE s’engage à utiliser l’offre qu’il a souscrite conformément à l’usage pour lequel elle a été conçue et pour lequel elle est commercialisée. Un abonnement correspond à une adresse email et à un utilisateur. Chaque abonnement pourra être consulté au départ de trois adresses IP différentes au maximum. L’abonné s’engage à ne pas divulguer à une tierce personne son identifiant de connexion et mot de passe qui sont strictement personnels. L’abonnement ne peut servir qu’à la consultation d’un journal en PDF et en aucun cas pour une revue de presse, panorama et toutes autres utilisations commerciales.

En cas de manquement à cette obligation, l’abonnement pourra être résilié de plein droit après trois emails d’avertissement, sans que l’abonné puisse prétendre à une quelconque compensation ou remboursement.

10.2 L’Abonné est responsable du paiement de l’ensemble des sommes facturées au titre du présent Contrat comme de l’exécution de l’ensemble des obligations souscrites au titre du présent Contrat.

10.3 Mise en garde et obligations liées à l’accès à Internet :

10.3.1 L’Abonné est expressément informé que les contenus stockés, utilisés, transmis et reçus par lui le sont sous sa seule responsabilité, quel que soit le mode, notamment à l’occasion d’une connexion à Internet. Par conséquent, l’Abonné assume l’entière responsabilité, tant civile que pénale, attachée à ces opérations.

L’Abonné est également informé que des données susceptibles d’être protégées par des droits de propriété intellectuelle ou d’enfreindre les dispositions légales en vigueur peuvent être accessibles au travers de ses connexions Internet. L’Abonné s’engage à respecter les lois et les règlements en vigueur.

10.3.2 Le BIEN PUBLIC, par les présentes, informe expressément l’Abonné qu’Internet n’est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l’Abonné de prendre toutes les mesures

appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal (ordinateur portable, assistant personnel ou mobile) à quelque fin que ce soit. Le BIEN PUBLIC informe également expressément l'Abonné du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données. Enfin, Le BIEN PUBLIC informe l'Abonné que l'intégralité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. L'Abonné ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible.

ARTICLE 11 – DROIT D'UTILISATION, REPRODUCTION ET REDIFFUSION

11.1 L'ABONNE bénéficie d'un droit d'usage personnel et non-exclusif, non transmissible à un tiers.

11.2 Le BIEN PUBLIC est seul propriétaire des fichiers, documents, photographies, dessins et infographies ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers.

11.3 L'ABONNE s'interdit de vendre, publier, diffuser, transférer par courrier électronique ou sur un réseau, de quelque manière que ce soit, des textes ou des photographies obtenues par l'intermédiaire ou par téléchargement des informations prises sur lejsl.com, et plus généralement de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction et autres détenus par Le BIEN PUBLIC ou par des tiers sur les articles et photographies, dessins, infographies mis en ligne.

11.4 Le téléchargement et la réutilisation des articles sur l'intranet, l'extranet et/ou sur le ou les sites Internet de l'ABONNE sont interdits. Si l'ABONNE désire télécharger ces articles sur son intranet ou son extranet, il peut contracter une offre REVUE DE PRESSE proposée par Le BIEN PUBLIC qui le mettra en conformité avec la loi et qui lui permettra d'obtenir un droit certifié et légal.

11.5 L'ABONNÉ est autorisé à télécharger et reproduire les données contenues dans lebienpublic.com pour un usage exclusivement interne, gratuit et personnel.

11.6 Le BIEN PUBLIC se réserve le droit de résilier le présent abonnement de plein droit, à sa seule initiative, en cas d'inobservation par l'ABONNE de l'une quelconque des dispositions du présent article.

ARTICLE 12 – DELAI DE RETRACTATION

L'Abonné ne bénéficie pas de la faculté de se rétracter pour le présent contrat de fourniture de journaux, conformément aux dispositions de l'article L 121-20-2 du Code de la consommation.

ARTICLE 13 - RESILIATION

Les abonnements Pack papier + option web pro seront automatiquement et de plein droit résiliés à la date d'expiration de la souscription. Si l'Abonné n'a pas choisi la tacite reconduction et qu'il souhaite poursuivre son abonnement, il devra passer une nouvelle commande. Le BIEN PUBLIC peut suspendre ou mettre fin à l'abonnement en cas de non-respect par l'Abonné de ses obligations.

ARTICLE 14 – RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée auprès du Service Relations Ventes Numériques soit :

- Par mail : EBMPRO@LEPROGRES.FR
- Par courrier à l'adresse suivante :
EBM- CHEZ LE PROGRES– SERVICE ABONNEMENT– 4 RUE PAUL MONTROCHET
69284 LYON CEDEX 02

ARTICLE 15 – AUTONOMIE DES CLAUSES DU CONTRAT

Dans l'éventualité où une quelconque disposition des Conditions Générales serait réputée inapplicable en vertu du droit en vigueur, les parties conviennent de la renégocier en toute bonne foi afin de préserver la position économique dont elles bénéficient au plus près de celle mentionnée au titre de la disposition rendue inapplicable. Si les parties ne parviennent pas à remplacer cette disposition de façon mutuellement acceptable et applicable, celle-ci sera exclue des Conditions Générales. Le reste des Conditions Générales sera interprété indépendamment de ladite disposition.

ARTICLE 16 – LITIGES

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit Français. Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes doit, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen des négociations amiables. A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 17 – MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT A L'EDITION ELECTRONIQUE

Le BIEN PUBLIC se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales d'Abonnement à l'Edition Electronique. Les nouvelles Conditions Générales à l'Edition Electronique seront, le cas échéant, portées à la connaissance de l'Abonné et seront applicables aux seuls abonnements contractés postérieurement à la modification.